

## LE DERNIER CRI

Lettre ouverte à Monsieur Beer, Président du Département de l'Instruction publique  
à la suite de la suppression de la mixité des filières au CEC Nicolas-Bouvier

Monsieur le Président,

C'est un cri de rage, de colère et d'amertume qui s'élève à l'annonce de votre décision de supprimer la mixité des filières commerciales et gymnasiales et par conséquent d'entamer le démantèlement progressif du CEC Nicolas-Bouvier (Collège et Ecole de commerce). Car il faut avoir vécu de l'intérieur les bouleversements de cette école :

- les restructurations pseudo-pédagogiques innombrables, selon les idées et les courants du moment,
- les suppressions de filières, leur remplacement par d'autres, le retour de certaines,
- sans compter les changements de structure, de normes :
  - l'ORRM (ordonnance et règlement de reconnaissance de la maturité), la création du Collège en son sein et le réaménagement qui en a découlé,
  - la refonte de l'ex-maturité commerciale, l
  - la NFCB (nouvelle formation commerciale de base pour les apprentis),
  - la réforme du diplôme, et toutes les aberrations de grands penseurs technocrates, qui savent forcément, depuis leur siège de l'Hôtel-de-Ville, comment on doit fonctionner

pour comprendre le sentiment d'animosité et de morosité qui règne depuis vendredi dans les couloirs de notre établissement.

C'est aussi un cri étouffé, intérieur, qui traduit une fois de plus notre stupéfaction à la lecture des arguments qui ont présidé à votre décision. Il semblerait que nos luttes, nos appels, nos discussions, nos revendications que nous menons depuis 2002, depuis la première volonté du département et de sa présidente d'alors (Madame Brunschwig Graf) de supprimer la mixité, n'aient pas été compris. Ont-ils seulement été vraiment écoutés ? Permettez-nous d'en douter.

1. Dans la lettre que vous adressez à l'ensemble des maîtres du CEC Nicolas-Bouvier, comme dans le communiqué de presse du DIP, vous écrivez que l'école de commerce est appelée, selon la nouvelle réforme voulue par la Confédération, à devenir un véritable centre de formation professionnelle et à se rapprocher de la pratique, notamment par la création d'un « espace entreprise ». Cet espace est devenu en peu de temps la preuve tangible, brandie par la direction générale du post-obligatoire

(DGPO), démontrant *urbi et orbi* que nos locaux sont largement insuffisants pour maintenir la filière gymnasiale et accueillir la nouvelle réforme commerciale.

Désinformation ou contrevérité ?

→ Il n'est nul besoin de locaux au sein du CEC Nicolas-Bouvier pour cet « espace », et vous le savez. En effet, cette partie « pratique » de la formation demande plusieurs centaines de m<sup>2</sup> afin d'accueillir tous les élèves de la section diplôme des écoles de commerce plusieurs semaines par an. C'est pourquoi il nous a été plusieurs fois annoncé que cet « espace entreprise » serait forcément délocalisé et que l'Etat cherche déjà des locaux adaptés à ses besoins.

2. « Un soin tout particulier doit être accordé à la répartition des élèves, de façon équilibrée dans le canton, afin de tenir compte du temps de déplacement nécessaire... ».

→ Nous restons pantois devant un tel argument. La direction générale du DIP a déjà démantelé l'école de commerce des Bougeries, qui permettait aux jeunes de la campagne rive gauche jusqu'à Conches, de rejoindre une école plus ou moins proche. Le CEC Emilie-Gourd, ancienne école de commerce de Malagnou, n'accueille plus que les apprentis vendeurs depuis bien des années. Les élèves plein-temps sont donc obligés de se déplacer jusqu'à la nouvelle école de commerce Aimée-Stitelmann ou ... Nicolas-Bouvier. Et il n'est pas rare d'avoir des élèves qui mettent plus d'une heure dans les transports en commun, depuis Puplinges, Corsier ou Hermance, pour rejoindre leur lieu scolaire sur les hauts de St-Jean. Plusieurs fois nous avons dénoncé ce démantèlement, mis le doigt sur cette disparité, évoqué le non-sens de ces décisions et invoqué le principe de l'égalité de traitement auquel chacun a droit. Ce même principe que vous mentionnez, Monsieur le Président, mais dont vous ne semblez guère vous soucier alors. Le manque crucial de vision de la DGPO vous contraint maintenant à sanctionner une école qui a montré ses compétences dans son fonctionnement. L'inefficacité de certains services du DIP, l'absence d'anticipation, l'incapacité dans la prévision des effectifs (plus 900 élèves au post-obligatoire en septembre 2009, non prévus par le service de la recherche en éducation, SRED), vous obligent à une décision sévère, non justifiée et regrettable.

3. En plus d'une répartition équilibrée, que vous souhaitez, et qui aurait pu d'elle-même se faire par le maintien des Bougeries et des anciennes structures du CEC Emilie-Gourd, vous notez qu'il est impératif d'utiliser de la façon la plus rationnelle les capacités d'accueil des établissements, ainsi que de développer le rôle régulateur de la région.

→ C'est vraiment à se demander si la DGPO a réfléchi aux conséquences de la suppression de la mixité au sein du CEC Madame-de-Staël. Les apprentis de cet établissement qui devront dès lors trouver des places au sein des autres écoles de commerce, seront en partie dirigés vers notre école. Leur venue, remplaçant le départ de nos collégiens –il n'y aura donc pas davantage d'espaces disponibles –

est-elle une façon de rationaliser les capacités d'accueil, selon vous ? Ce d'autant que vous prévoyez (les chiffres viennent-ils du SRED ?) une hausse importante des effectifs.

- Un CEC André-Chavanne, par sa capacité, son envergure, ses locaux, aurait certainement pu faire face à un afflux d'élèves et gérer ses espaces de façon plus concertée et plus minutieuse que nous. Mais le CEC André-Chavanne garde la mixité que vous supprimez partout ailleurs.
- Quant au rôle régulateur de la région, il nous semblait au contraire que notre école pouvait largement jouer ce rôle central, de par sa position, son ouverture, et les compétences de ses enseignants.

Des enseignants de Nicolas-Bouvier, vous n'en parlez pas, Monsieur le Président. La technocratie a supplanté l'esprit de ce qui fait de l'ensemble des maîtres d'un établissement un *corps enseignant*. Car c'est bien d'une équipe dont on parle, d'une équipe soudée qui - par ses combats, par la défense de la mixité, par son engagement dans les différentes filières, par sa capacité à passer d'un degré à un autre, d'un programme à un autre, à rebondir, à se remettre en question, à utiliser des moyens pédagogiques d'une filière à l'autre, à être transversale - a toujours su s'adapter au type d'élève et à leurs spécificités. Mais de cela, nenni. Le Discours de la Méthode de Descartes, visant à reconstruire le savoir en l'adaptant à l'évolution, a laissé la place au discours sur la logistique. Rien n'est moins vrai que quelques chiffres et d'obscurs besoins de places, de locaux, d'aménagement. La DGPO oublie que l'adaptation aux besoins d'infrastructure est minime en rapport à l'adaptation de l'humain à son environnement. Les locaux se trouvent, s'organisent, même dans du "temporaire à long terme", et la logistique suit comme elle peut. Mais la perte de repères, la déstabilisation de tout un corps de métier, la rupture au sein d'une équipe d'enseignants qui avait appris à travailler ensemble, la démotivation de ces personnes ressources qui ne se sentent ni écoutées, ni comprises, ni reconnues dans leur profession, dans leur investissement, est une perte considérable. Pour la DGPO, l'élève doit rester au centre de la pédagogie, mais il ne faudrait pas oublier, mettre de côté, écarter celui qui enseigne, celui qui sait, celui qui fait l'école : le pédagogue.

Vous avez pris un grand risque, Monsieur le Président, celui d'éclater une structure qui fonctionnait, avec des maîtres motivés, qui travaillaient à une école de l'exigence et de l'excellence, celle que vous appelez de vos vœux. Mais on ne crée pas une telle école sans un corps enseignant soudé, engagé, volontaire !

Demain, ce corps enseignant sera éclaté. Les maîtres des disciplines n'ayant plus cours à l'école de commerce enseigneront dans un autre collège, ceux qui souhaitent poursuivre leur enseignement dans cette filière également. Que restera-t-il de cette dynamique de groupe ? Que restera-t-il de notre culture d'établissement ? Rien !

Alors, il s'agit de ne plus leurrer ni les enseignants, ni les élèves, ce que le DIP fait depuis tant d'années en ce qui concerne notre avenir. Vous avez souhaité la disparition de la mixité, qu'elle le soit, et vite ! Il serait parfaitement malhonnête de faire croire aux élèves actuels qu'ils pourront terminer leur formation au sein de notre école dans de bonnes conditions :

- Les OC (options complémentaires) du programme du Collège demandent un minimum de participants en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année. La perte de cette masse critique entraînera forcément des impossibilités d'ouverture de cours et de gestion des horaires.
- Les élèves redoublant se retrouveront en queue de filière et forcément dans une autre structure.
- Les enseignants devront petit à petit poursuivre leur travail dans une ambiance de fin de règne et voltiger avec d'autres établissements, d'où une perte de temps et d'énergie.

Monsieur le Président, vous avez supprimé la mixité, assumez la suite !

L'AMB demande que votre décision soit effective à la rentrée 2010, que les élèves puissent trouver leurs marques pour la suite de leur formation dans d'autres établissements et que tous les maîtres qui souhaitent rejoindre un Collège soient forcément prioritaires, et automatiquement déplacés selon le nombre d'heures que requiert leur enseignement.

Nous regretterons nos élèves, nos collègues, mais nous ne pouvons tolérer cette fin progressive que vous voulez mettre en place. Le démantèlement graduel n'est qu'un prétexte de bonne conscience que la DGPO veut se donner. L'entreprendre péjorerait nos conditions d'enseignement et ne ferait que reporter l'issue. Par respect pour les maîtres comme pour les élèves, il s'agit maintenant d'assurer que les changements se fassent dans l'année, selon les modalités que vos services définiront et que l'AMB compte bien suivre pas à pas.

C'est pourquoi, le Comité de l'Association des Maîtres de Nicolas-Bouvier souhaite une réunion avec vous et vos services afin que nous puissions évaluer le plan de restructuration sociale que vous avez prévu.

Monsieur le Président, c'est avec un sentiment de révolte, de découragement, de tristesse, que nous vous adressons ce message.

Pour l'association des maîtres du CEC NB

Thierry Piguet, président

Aujourd'hui, une page se tourne, une page d'un livre haut en couleurs, le livre d'une histoire qui a commencé en 1964, alors que l'ESC (école supérieure de commerce) était la seule école dispensant ses cours à la fois aux élèves à plein temps et aux apprentis de commerce. Une histoire qui perdurait depuis 46 ans. Une histoire qui se poursuivait au CEC Nicolas-Bouvier. Une page se tourne et le livre se referme, qu'on le veuille ou non.